

Maintien et actualisation des compétences d'Opérateur en Vidéoprotection et Télésurveillance – (MAC OVT)

Le MAC OVT est une formation réglementaire obligatoire destinée aux Opérateurs en vidéoprotection et télésurveillance souhaitant renouveler leur carte professionnelle CNAPS.

Elle permet l'actualisation des compétences juridiques, professionnelles et opérationnelles de l'agent, afin de garantir une pratique conforme à la réglementation en vigueur et aux exigences spécifiques du métier d'OVT.

La formation

Cette formation vise à maintenir et actualiser les compétences essentielles de l'Opérateur en Vidéoprotection et Télésurveillance à travers des apports théoriques ciblés, des études de cas et des mises en situation professionnelles.

Elle permet au candidat de continuer à exercer légalement ses fonctions d'Opérateur en Vidéoprotection et Télésurveillance.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée en présentiel, à temps plein d'une durée de 55 heures.

La présence est obligatoire sur la totalité de la formation pour permettre la validation du MAC OVT.

Cette formation est obligatoire tous les 5 ans pour le renouvellement de la carte professionnelle OVT.

Objectifs visés

- Maintenir et actualiser les compétences professionnelles de l'Opérateur en Vidéoprotection et Télésurveillance
- Actualiser les connaissances juridiques et réglementaires applicables à la vidéoprotection et la télésurveillance
- Permettre le renouvellement de la carte professionnelle CNAPS OVT délivrée par le CNAPS

Public concerné

- Les agents Opérateurs en vidéoprotection et télésurveillances titulaires d'une carte professionnelle OVT arrivant à échéance.
- **Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)**

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY et HESP ANNEMASSE.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets **doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.**

Nombre de places

Notre formation accueille entre 6 et 12 personnes maximum

Prérequis

- Être titulaire de la carte professionnelle OVT délivrée par le CNAPS en cours de validité, ou le cas échéant, disposer d'une autorisation préalable valide,
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (SST ou PSC) valide,

Objectifs pédagogiques

- Appliquer le cadre réglementaire et déontologique applicable à l'activité d'OVT
- Analyser et repérer des comportements à risques à partir d'images
- Utiliser les outils de vidéoprotection et télésurveillance en conformité avec les règles techniques et sécuritaires

HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS–
11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY
Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : hesp@hesp-formation.com

Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy

*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

- Contribuer à la prévention des actes malveillants et terroristes par la télésurveillance vidéo
- Savoir alerter de manière adaptée les autorités compétentes et les secours.

Programme

VOLET 1 : Vidéoprotection MODULE 1 : Module juridique	7h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation des connaissances juridiques : Connaître les principes de la République française (3h) ➤ Actualisation des connaissances juridiques sur l'exercice de l'activité (4h)
VOLET 1 : Vidéoprotection MODULE 2 : Module opérationnel et pratique	20h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation des pratiques opérationnelles (8h) ➤ Maîtriser les outils de travail (12h)
VOLET 1 : Vidéoprotection MODULE 3 : Module prévention des risques terroristes	4h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes ➤ Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ➤ Alerter les secours
VOLET 2 : Télésurveillance MODULE 1 : Cadre juridique-Principes de la République	3h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les principes de la République française : -Notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ; -les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ; -l'Etat de droit et le respect de l'ordre public.
VOLET 2 : Télésurveillance MODULE 2 : Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité	7h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les évolutions récentes du livre VI du code de la sécurité intérieure, le code de déontologie ; ➤ La non-assistance à personne en danger ; ➤ les articles 53 et 73 du code de procédure pénale ➤ Les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ; ➤ Le secret professionnel, les dispositions relatives au Conseil national des activités privées de sécurité.
VOLET 2 : Télésurveillance MODULE 3 : Cadre professionnel	7h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation des connaissances relatives à l'environnement sécuritaire et aux bilans de la profession
VOLET 2 : Télésurveillance MODULE 4 : Module technique	7h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les évolutions technologiques en matière de surveillance électronique ➤ Connaître les normes spécifiques à l'activité de télésurveillance et es logiciels et outils métiers.

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours
- Cas pratiques et mises en situation

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis théoriques et pratiques.

Validation de la formation

- Validation par contrôle des acquis en cours de formation
- Attestation de suivi et de validation du MAC OVT remise au candidat
- Transmission des éléments nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle CNAPS

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Les intervenants disposent d'une expérience professionnelle significative en sécurité privée, vidéoprotection et télésurveillance, et sont habilités à dispenser des formations réglementées.

Tarifs : Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions : Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV